

 <b>SNTRS</b> <b>la</b> <b>cgt</b>  CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : <a href="mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr">sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr</a> - Site web : <a href="http://www.sntrs.fr">http://www.sntrs.fr</a>	

## Numéro116 du 5 octobre 2006

Neuf mois après sa nomination, la direction du CNRS maintient le « dialogue social » au niveau zéro.

Cela montre bien que ce « dialogue » tel que prôné par le gouvernement n'a rien à voir avec une véritable négociation.

Malgré l'accumulation des dossiers, le dialogue entre la direction et les organisations syndicales représentatives des personnels du CNRS est au point mort. Prétextant la nécessité de renouveler l'équipe de direction, le directeur général a commencé par attendre la nomination du nouveau secrétaire général, puis de la directrice des ressources humaines. A trois mois du fin de l'année 2006, un seul Comité Technique Paritaire s'est tenu, alors que trois réunions annuelles de cette instance sont obligatoires et on vient de nous annoncer l'annulation de celui qui aurait du être convoqué le 28 septembre 2006.

En dehors des réunions des instances statutaires, les réunions de concertation avec la direction qui devraient permettre d'avancer sur les dossiers, voient leur ordre du jour modifié au dernier moment et se réduisent le plus souvent à un échange poli sans réelle volonté d'écoute.

Cette situation ne permet pas au CNRS d'exprimer sa position, son analyse et ses critiques lorsque le gouvernement met en place les décrets d'application de la loi sur la recherche ou adapte le statut des personnels aux contingences de la LOLF et de la réforme de l'Etat.

Ainsi dans la période récente :

- le CTP de juin 2006 a traité de l'ISFIC après la publication du décret en modifiant les règles au journal officiel
- la commission des statuts de la fonction publique a examiné le 29 septembre un décret modifiant notre statut sans que la direction ait jugé utile d'en informer les organisations syndicales.

Plus grave, la réforme de l'Etat et la mise en application de la LOLF renvoie à l'établissement un certain nombre d'arbitrages qui jusqu'à présent relevait du budget de l'Etat. Il s'agit en particulier de la politique de l'emploi : le pyramidage, l'équilibre entre promotion et recrutement et maintenant les changements de grade. Ces décisions ne peuvent pas faire l'objet d'une simple consultation du Conseil d'Administration sans négociation préalable.

Les organisations syndicales du CNRS estiment urgent de reprendre dans des conditions plus satisfaisantes les discussions en ce qui concerne :

- L'emploi. Il faut en partant de l'état des emplois de 2006, préparer la politique de l'emploi de 2007 : concours, internes et externes, changement de grade et de corps au choix
- L'évaluation des ITA et le fonctionnement des CAP
- Les primes. Une étude transparente de l'ensemble des rémunérations annexes doit être rendue publique. Les organisations syndicales ont des propositions en ce qui concerne les critères d'attribution et demandent en particulier à ce que le taux de la PPRS soit porté à 16% pour les AI, T, AJT et AGT. L'augmentation 2006 du budget de la PPRS doit permettre des premières mesures dans ce sens.
- Les améliorations statutaires
- Les conditions de travail, stress, hygiène et sécurité, conditions de mise en place des nouveaux outils de gestion
- L'ensemble de la politique sociale : formation permanente, restauration, logement, action sociale.

Pour les organisations syndicales, la tenue régulière des instances statutaires CTP, CHS, Commissions diverses, doit être précédée d'une information claire et complète, donnée dans des délais raisonnables. Des réunions préalables à ces instances doivent permettre d'avancer dans la négociation.

Le CNRS se doit de défendre la recherche publique et les personnels qui y travaillent. Cela a été longtemps dans la tradition du Centre. C'est l'une des conditions de la pérennité de notre établissement.

Les organisations soussignées demandent à la direction du CNRS l'ouverture d'une véritable négociation.

Paris, le 4 octobre 2006

Signatures

SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNPRES-FO, SUD-RECHERCHE-EPST